

comme le sait probablement le député. Sauf erreur, les Britanniques et les Norvégiens n'ont pas encore émis jusqu'ici de protestations officielles, mais ils seront peut-être conduits à le faire—et nous pourrions les imiter.

LA POLLUTION

L'ACCÈS DU COMITÉ AUX AVIS EXPRIMÉS À LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): J'ai une question pour le premier ministre à la suite du débat sur la pollution à la conférence fédérale-provinciale. Le premier ministre serait-il disposé à indiquer à la Chambre comment le gouvernement compte saisir le comité parlementaire des divers avis émis à la conférence, afin qu'il soit au courant de l'actualité.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Il me revient peut-être de traiter de cette affaire. Il y a dans le *Feuilleton* une motion inscrite au nom de mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations. La conférence ayant eu lieu, il serait peut-être bon, à l'issue d'un échange de vues avec les chefs de l'opposition à la Chambre, de veiller à ce que la chose soit étudiée la semaine prochaine ou peu après, pour qu'on puisse agir dans le sens voulu.

M. Aiken: Je faisais allusion en particulier aux débats relatifs à la pollution et à la loi sur les ressources en eau du Canada. Le président du Conseil privé n'en a pas parlé. C'est pour nous d'un intérêt vital, car le comité étudie cette loi même qui a fait l'objet d'une discussion à la conférence.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Quant au gouvernement, le ministre s'est engagé à rencontrer, lui-même ou par l'intermédiaire de ses hauts fonctionnaires, les premiers ministres provinciaux qui souhaitent poursuivre les entretiens sur le sujet et à examiner toutes autres propositions de changement ou d'amendement. Il étudiera ensuite la meilleure façon de saisir de ces amendements le comité ou la Chambre, au besoin. En ce qui concerne l'attitude des provinces, je n'ai bien sûr, aucun pouvoir sur le comité, mais celui-ci pourrait, s'il le juge à propos, se procurer des exemplaires des mémoires des provinces qui ont été publiés.

LES TRANSPORTS

LA RÉDUCTION DU PERSONNEL D'ENTRETIEN DES VOIES DE CHEMIN DE FER ET LA SÉCURITÉ

M. H. Russell MacEwan (Central Nova): Puis-je poser cette question au ministre des Transports, monsieur l'Orateur? Il peut la considérer comme un préavis. A-t-il reçu des demandes de la division n° 586 de la Fraternité des mécaniciens de locomotives et du local n° 500 de l'Union des employés des Transports lui demandant d'étudier les effets qu'aurait sur la sécurité une réduction de 50 p. 100 du personnel d'entretien des voies dans les régions maritimes. Si oui, va-t-il étudier cette situation des plus sérieuses?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je ne me souviens pas d'une demande de ce genre, mais je m'informerai et je ferai rapport plus tard.

LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE ET LES POSSIBILITÉS DE MISES À PIED

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): J'ai une question pour le ministre des Transports au sujet de son personnel et de son projet de réorganisation. Peut-il assurer la Chambre qu'à la suite des changements dans son ministère il n'y aura pas de réduction de personnel ou, au moins, qu'il n'en profitera pas pour faire d'importantes mises à pied parmi le personnel du Conseil des ports nationaux, d'Air Canada et de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent? Peut-il donner une assurance précise sur-le-champ, du fait de l'appréhension...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député a posé sa question.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Sauf erreur, il y aura certains changements mineurs dans le personnel, mais je peux donner au député l'assurance qu'il recherche.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Le ministre peut-il dissiper les craintes de certains employés, notamment ceux de la Voie maritime, qui croient qu'ils deviendront fonctionnaires de l'État et perdront certains de leurs droits aux négociations collectives ainsi que ceux qui se rattachent à leur situation actuelle d'employés d'une société de la Couronne, par suite de la réorganisation envisagée?